

## ■ Les objectifs

La synthèse des objectifs affichés dans le cadre des DOCOB est reprise ci-dessous ; le détail par site Natura 2000 est présenté en annexe 1.

Objectifs	Nb de sites Natura 2000
Préserver et restaurer les annexes fluviales et autres zones humides	14
Restaurer et gérer les milieux agropastoraux remarquables (pelouses sèches, prairies)	13
Préserver et restaurer la forêt alluviale et les ripisylves	11
Préserver la qualité de l'eau (rivières, annexes fluviales)	11
Informier et associer les différents publics concernés	10
Améliorer l'accueil du public et sensibiliser aux enjeux environnementaux	9
Eviter les dégradations ponctuelles et la perturbation des habitats et des espèces	9
Préserver la fonctionnalité des espaces (continuité des cours d'eau et des connexions latérales)	8
Suivre et évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces	8
Maintenir et restaurer une dynamique fluviale et un espace de liberté	7
Préserver les zones riveraines naturelles	7
Veiller et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	7
Maintenir le niveau d'eau de la nappe et le débit des cours d'eau	7
Améliorer les connaissances du site, des habitats et des espèces	6
Maintenir la qualité écologique des bocages	6
Prendre en compte le Docob dans les autres politiques de l'Etat	5
Prendre en compte le Docob dans les procédures en cours ou en projet sur le site	5
Mettre en compatibilité l'entretien du DPF avec les enjeux de Natura 2000	5
Réaménager et réhabiliter certains secteurs et milieux dégradés (gravières, etc...)	5
Evaluer l'efficacité et la mise en œuvre de Natura 2000	5
Préserver et favoriser l'expression de la biodiversité forestière	5
Préserver et restaurer les grèves exondées et les végétations annuelles	4
Connaître et gérer la fréquentation du site	4
Préserver les milieux salés	3
Préserver et augmenter la qualité générale du site et des équilibres biologiques	2
Limiter la mortalité des oiseaux liées aux infrastructures, aux activités et aux pratiques	2
Limiter l'érosion des sols	2

### ***Objectifs affichés pour les sites Natura 2000***

## ■ Evaluation des incidences Natura 2000

L'analyse des incidences potentielles est effectuée sur la base des objectifs affichés pour les sites Natura 2000 et au regard des dispositions et règles prévues par le SAGE.

Objectifs	Indidence du SAGE
Préserver et restaurer les annexes fluviales et autres zones humides	+++
Restaurer et gérer les milieux agropastoraux remarquables (pelouses sèches, prairies)	0
Préserver et restaurer la forêt alluviale et les ripisylves	+++
Préserver la qualité de l'eau (rivières, annexes fluviales)	+++
Informier et associer les différents publics concernés	++
Améliorer l'accueil du public et sensibiliser aux enjeux environnementaux	++
Eviter les dégradations ponctuelles et la perturbation des habitats et des espèces	++
Préserver la fonctionnalité des espaces (continuité des cours d'eau et des connexions latérales)	+++
Suivre et évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces	++
Maintenir et restaurer une dynamique fluviale et un espace de liberté	+++
Préserver les zones riveraines naturelles	++
Veiller et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	++
Maintenir le niveau d'eau de la nappe et le débit des cours d'eau	++
Améliorer les connaissances du site, des habitats et des espèces	+
Maintenir la qualité écologique des bocages	+
Prendre en compte le Docob dans les autres politiques de l'Etat	-
Prendre en compte le Docob dans les procédures en cours ou en projet sur le site	-
Mettre en compatibilité l'entretien du DPF avec les enjeux de Natura 2000	-
Réaménager et réhabiliter certains secteurs et milieux dégradés (gravières, etc...)	++
Evaluer l'efficacité et la mise en œuvre de Natura 2000	-
Préserver et favoriser l'expression de la biodiversité forestière	-
Préserver et restaurer les grèves exondées et les végétations annuelles	++
Connaître et gérer la fréquentation du site	+
Préserver les milieux salés	-
Préserver et augmenter la qualité générale du site et des équilibres biologiques	++
Limiter la mortalité des oiseaux liées aux infrastructures, aux activités et aux pratiques	-
Limiter l'érosion des sols	+

### **Evaluation des incidences du SAGE**

*Le SAGE contribuera donc à l'atteinte des différents objectifs de conservation et de gestion retenus dans le cadre des DOCOB, et concernant plus spécifiquement les milieux humides, la dynamique naturelle des cours d'eau et les boisements alluviaux.*

*Le SAGE aura donc une incidence positive, directe ou indirecte, sur les espèces, habitats d'espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire des sites Natura 2000.*

*Il contribuera à l'atteinte des objectifs fixés dans les différents documents d'objectifs.*

## V.5. - EFFETS SUR LES RISQUES NATURELS

✓ Dans son élaboration le SAGE a intégré les enjeux importants en matière de risques associés aux inondations :

- Des risques d'inondation bien présents notamment sur l'axe Allier et au droit des principales zones urbaines (Clermont-Ferrand, Vichy, Moulin ...),
- Des phénomènes d'inondation bien connus sur l'axe Allier, mais moins qui doivent être précisés sur des petits bassins versants affluents,
- Des inondations aggravées localement par l'intensité des ruissellements sur les zones urbaines et localement agricoles,
- Une culture du risque peu présente sur le bassin versant, et une organisation et de moyens à améliorer pour gérer les situations de crises.

✓ Les dispositions adoptées (enjeu 4) visent ainsi :

- à **améliorer les connaissances** sur le risque inondation par débordement de cours d'eau mais aussi par ruissellement
- à **développer une culture du risque** en communiquant sur les risques naturels et sur la dynamique naturelle des cours d'eau et en entretenant la mémoire du risque
- à **améliorer la gestion des situations de crises** (prévision, prévention et alerte) avec recherche d'une cohérence à l'échelle du bassin versant tout en tenant compte des spécificités locales,
- à **réduire l'aléa inondation** :
  - En **préservant les zones inondables** notamment via les documents d'urbanisme, et en étudiant les possibilités de reconquêtes de zones naturelles d'expansion des crues,
  - En **préservant et restaurant la dynamique naturelle des cours d'eau**,
  - En **précisant les modalités de gestion et de limitation des ruissellements à la source**, en zone urbaine
- à réduire les conséquences de l'aléa inondation :
  - en **maîtrisant l'urbanisation dans les zones inondables**. Le SAGE affiche ainsi clairement que les zones inondables n'ont pas vocation à être urbanisées.
  - en engageant des **diagnostics de réduction de la vulnérabilité** des biens exposés

*Le SAGE intègre donc un ensemble de dispositions cohérentes vis-à-vis du risque inondation, qui traitent à la fois de la « production des débits » (réduction des ruissellements), de la propagation des écoulements (maintien des capacités d'écoulements), des débordements (préservation des zones inondables) et de la protection des biens et des personnes (protection des enjeux existants exposés, maîtrise de l'urbanisation en zone à risque).*

*Ces disposition tiennent compte également de la dynamique naturelle des cours d'eau (préservation, reconquête des lits majeurs, des zones inondables, de l'espace de mobilité...).*

*L'impact du SAGE sera donc globalement positif.*

### ✓ *Impacts négatifs liés à la réduction des risques*

La reconquête de champs d'expansion des crues et de l'espace de mobilité pourrait se faire au détriment d'activités socio-économiques (agricole notamment) ou d'équipement (captages AEP), impactées par des débordements plus fréquents et une dynamique d'érosion latérale accrue.

Le SAGE précise que la reconquête des zones inondables et de l'espace de mobilité ne pourra se faire qu'en réglant, au préalable, la question du foncier et des activités présentes, c'est à dire en proposant des mesures compensatoires aux impacts occasionnés : indemnités, maîtrise foncière ...

La mise en œuvre des dispositions concernées s'accompagnera donc d'un diagnostic socio-économique précis permettant d'évaluer les impacts et de proposer les mesures d'accompagnements nécessaires.

Il insiste notamment sur la nécessité de prévenir et compenser globalement les impacts sur le foncier et les surfaces agricoles.

*L'impact sur les activités économiques sera donc globalement faible.*

## V.6. - EFFETS SUR LES SOLS

### ✓ *Effets positifs*

Dans son élaboration, le SAGE a intégré les enjeux identifiés en matière de ruissellement et d'érosion des sols. Il préconise notamment le maintien/développement de pratiques culturales adaptées et la préservation de limites naturelles à rôle hydraulique.

Les dispositions qui visent à réduire l'utilisation des engrais et pesticides en zones agricole et non agricole et à résorber les points de pollution ponctuels contribueront à une **amélioration de la qualité des sols** par diminution des stocks de polluants.

La limitation de l'implantation de nouveaux enjeux en zones inondables et dans l'espace de mobilité optimal de l'Allier contribueront à maintenir des espaces agricoles et naturels dans les vallées et en bords de cours d'eau.

*Le SAGE aura donc un impact positif sur les sols*

### ✓ *Effets négatifs*

La préservation/restauration de l'espace de mobilité optimal de l'Allier pourra avoir un impact négatif sur les terres agricoles (reprise d'érosion latérale, positionnement de mesures compensatoires) .

Le SAGE intègre cet impact potentiel en précisant que la reconquête de l'espace de mobilité ne pourra se faire qu'en réglant, au préalable, la question du foncier et des activités présentes, c'est à dire en proposant des mesures compensatoires aux impacts occasionnés. Il insiste notamment sur la nécessité de prévenir et compenser globalement les impacts sur le foncier et les surfaces agricoles.

*L'impact sur les sols agricoles sera donc globalement faible.*

## V.7. - EFFETS SUR LA SANTE HUMAINE

Les effets sur la santé humaine peuvent être appréciés au travers :

- De l'alimentation en eau potable,
- De la qualité de l'air,
- Du bruit.

### ■ Effet sur l'alimentation en eau potable

- ✓ Dans son élaboration, le SAGE a intégré les enjeux associés à l'alimentation en eau potable :
  - L'essentiel de l'approvisionnement en eau potable du bassin versant est assuré par des ressources propres au bassin versant, notamment la nappe alluviale de l'Allier et les aquifères volcaniques de la Chaîne des Puys, ces dernières étant identifiées comme masses d'eau à préserver pour l'AEP par le SDAGE LB 2010-2015),
  - Une altération récurrente de la qualité de la nappe alluviale de l'Allier, associée principalement à des pollutions diffuses ;
  - Un risque d'impact fort en terme d'approvisionnement en cas de pollutions de l'Allier ou de sa nappe.
- ✓ Des dispositions sont ainsi adoptées :
  - Pour **améliorer la qualité des eaux superficielles mais aussi souterraines et notamment de la nappe alluviale de l'Allier,**
  - Pour **améliorer la gestion quantitative de la ressource,** afin de préserver voire améliorer le fonctionnement des cours d'eau, la piézométrie des nappes, tout en préservant l'approvisionnement en eau pour les usages stratégiques (AEP, irrigation).
  - Pour **protéger durablement les captages destinés à l'AEP.**

Enfin, l'amélioration de la dynamique fluviale de l'Allier aura sur le long terme un impact positif sur la piézométrie de la nappe alluviale, et surtout de la nappe d'accompagnement (arrêt ou ralentissement de l'incision) et donc sur la production des ouvrages AEP qui sollicitent cette ressource.

#### ✓ **Impacts négatifs potentiels**

Les dispositions et règle du SAGE en matière de préservation/restauration de l'espace de mobilité optimal de l'Allier pourront avoir un impact négatif sur les captages AEP localisés dans cet espace.

Toutefois, les captages les plus stratégiques ont été exclus de l'espace de mobilité optimal et pourront être protégés en cas de menace par les érosions.

Pour les ouvrages situés dans l'espace de mobilité optimal, seulement 2 ou 3 seraient localisés dans des zones érodables à 20 ans et donc particulièrement exposés. Le SAGE prévoit, qu'en cas de menace, une étude spécifique soit engagée pour juger de l'opportunité et des possibilités de protéger ou déplacer l'ouvrage.

*L'impact sur l'AEP sera donc globalement positif.*

## ■ Effets sur la qualité de l'air

Globalement, le SAGE aura peu d'influence sur la qualité de l'air.

Néanmoins, plusieurs dispositions pourront avoir un impact indirect sur celle-ci (dispositions visant une réduction de l'usage des pesticides en zones agricole et non agricole).

*Le SAGE n'aura pas d'effet significatif sur la qualité de l'air*

## ■ Effets sur le bruit

De part sa nature, le SAGE ne traite ni directement ni indirectement du bruit.

*Le SAGE n'aura aucun impact significatif sur le bruit*

## V.8. - EFFETS SUR LE CLIMAT

Le SAGE n'aura pas d'incidence significative sur les différentes variables pouvant influencer le climat et son évolution.

L'application des dispositions n'entraînera aucun changement dans les émissions de gaz à effet de serre en particulier.

## ■ Impact sur l'hydro-électricité

### Situation actuelle sur le bassin versant

Il existe sur le bassin 12 installations hydro-électriques sur des affluents de l'Allier, qui produisent au total 7,843 MW.

Il existe également quelques moulins sur la Veyre. Certaines microcentrales fonctionnent au fil de l'eau, c'est-à-dire que l'eau prélevée est rejetée immédiatement.

### Potentiel

✓ Le potentiel hydroélectrique du bassin versant Allier aval a été estimé à partir des données fournies par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et issues de l'étude d'évaluation du potentiel hydroélectrique du bassin Rhône-Loire-Bretagne.

L'identification du potentiel hydroélectrique mobilisable a été réalisée en tenant compte des enjeux environnementaux (source : AELB, étude novembre 2007).

✓ Le potentiel sur le bassin versant Allier aval est le suivant (source AELB Loire-Bretagne) :

<b>Potentiel :</b>					
Puissance (en kW)					
Type d'ouvrage	Puissance potentielle (KW)	1-potentiel non mobilisable	2-potentiel très difficilement mobilisable	3-potentiel mobilisable sous conditions strictes	4-potentiel mobilisable normalement
Optimisation d'ouvrages existants	3 630	----	----	----	3630
Equipement d'ouvrages existants	9 548	4714	2973	1361	500
Ouvrages nouveaux	53 221	----	32152	13363	7706
<b>Total</b>	<b>66 399</b>	<b>4 714</b>	<b>35 125</b>	<b>14 724</b>	<b>11 836</b>
Productible (en kWh)					
Type d'ouvrage	Productible potentiel (KWh)	1-potentiel non mobilisable	2-potentiel très difficilement mobilisable	3-potentiel mobilisable sous conditions strictes	4-potentiel mobilisable normalement
Optimisation d'ouvrages existants	11 843 400	----	----	----	11 843 400
Equipement d'ouvrages existants	33 418 000	16 499 000	10 405 500	4 763 500	1 750 000
Ouvrages nouveaux	174 029 300	----	102 390 900	52 020 500	19 617 900
<b>Total</b>	<b>219 290 700</b>	<b>16 499 000</b>	<b>112 796 400</b>	<b>56 784 000</b>	<b>33 211 300</b>

### *Potentiel hydroélectrique sur le bassin versant du SAGE Allier aval*

**Le potentiel mobilisable normalement est donc d'environ 11,2 MW, soit environ 4 MW supplémentaires par rapport à la puissance actuelle.**

## Impact du SAGE

Le SAGE ne prévoit aucune disposition spécifique limitant ou interdisant l'implantation de nouvelles unités hydro-électriques.

Les dispositions relatives à la continuité écologique et aux plans d'eau renforcent la réglementation en vigueur (Code de l'environnement, SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015), tout en permettant la réalisation de projet d'intérêt général.

Il ne remet en cause ni le maintien du potentiel actuel, ni l'implantation de nouvelles unités qui seraient autorisées au titre de la réglementation en vigueur, et sous réserve d'une justification technique et économique suffisante.

*L'impact du SAGE sur le potentiel hydro-électrique du bassin versant est faible.*

## ■ Autres énergies renouvelables

Concernant le **solare** et **l'éolien**, les dispositions du SAGE n'intègrent aucune contrainte spécifique pouvant limiter leur implantation.

*Le SAGE n'aura donc aucun effet significatif sur le climat.*

## V.9. - EFFETS SUR L'ACTIVITE SOCIO-ECONOMIQUE

### ■ Urbanisme et développement du territoire

Les documents d'urbanisme devront être compatibles avec différentes dispositions en lien avec la préservation de l'espace de mobilité optimal de l'Allier et la protection des zones humides.

Les contraintes supplémentaires liées à la préservation de l'espace de mobilité optimal seront faibles. Le périmètre correspondant est essentiellement en zones naturelles ou agricoles, classé à risque vis-à-vis des crues et devrait faire l'objet d'une réglementation adaptée dans le cadre des PPRi.

L'adéquation entre urbanisation d'une part et ressource en eau et assainissement des eaux usées d'autre part est un impératif sur l'ensemble du territoire. Le SAGE insiste sur ce point sur la base de préconisations qui devront être intégrées dans les documents d'urbanisme.

*Le SAGE n'aura donc pas d'impact significatif sur l'urbanisation.*

### ■ Activité agricole

La stratégie, le PAFGD et le règlement ont été élaborés en étroite concertation avec les représentants de la profession agricole (Chambres d'Agriculture notamment).

La préservation voire la restauration de l'espace de mobilité optimal de l'Allier pourrait localement impacter les surfaces agricoles. Sur ce point, le SAGE insiste sur la nécessité de tenir compte des enjeux socio-économiques, d'engager une réflexion sur la maîtrise foncière dans les secteurs concernés, et de compenser globalement l'impact sur le foncier.

Les préconisations concernant les zones humides, les ripisylves et les bandes enherbées ne généreront pas de contrainte supplémentaire significative au regard du contexte légal et réglementaire existant.

Les préconisations en matière d'amélioration des pratiques de fertilisation, d'utilisation des phytosanitaires, d'amélioration des bâtiments d'élevage, de réduction du piétinement des berges par le bétail s'appuieront dans un premier temps sur une sensibilisation adaptée et pourront être mises en œuvre dans le cadre de démarches volontaires et contractuelles élaborées avec les acteurs et partenaires agricoles.

*Le SAGE n'aura pas d'incidence significative sur l'activité agricole*

## ■ Activité industrielle

En lien avec les activités industrielles, le SAGE décline des dispositions visant à réduire les émissions polluantes et l'impact sur les milieux notamment pour les gravières existantes et anciennes.

Ces dispositions sont incitatives et sont déjà mise en œuvre par les professionnels en application notamment du cadre réglementaire lié aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Les sites industriels sont pour la plupart en dehors des zones inondables et de l'espace de mobilité optimal.

L'impact lié à la préservation voire la restauration de ces espaces sera globalement faible. Il pourrait localement être significatif (site industriel inondable ou en bordure de l'espace de mobilité optimal). Dans ce cas, une analyse spécifique sera conduite pour adopter la stratégie la plus adaptée et visant à concilier l'atteinte des objectifs du SAGE et le maintien des activités.

*Le SAGE n'aura pas d'incidence significative sur l'activité industrielle.*

## ■ Gravières

Concernant les gravières, le SAGE confirme les prescriptions des schémas départementaux des carrières du Puy-de-Dôme et de l'Allier, documents récents qui interdisent aujourd'hui toute nouvelle implantation dans les alluvions récentes ou, si elle est définie, la nappe d'accompagnement des cours d'eau.

Ces schémas prescrivent des dispositions particulières pour l'exploitation et la remise en état des sites, lesquelles sont reprises par le SAGE.

Sur ce point, le SAGE affiche un objectif de diagnostiquer et traiter en priorité les anciennes gravières susceptibles d'impacter la qualité de la nappe alluviale et/ou la dynamique fluviale de l'Allier.

*Le SAGE n'aura pas d'incidence significative sur les extractions de granulats, au regard du cadre légal et réglementaire en vigueur.*

## ■ Activité forestière

Le SAGE affiche comme objectif de concilier l'activité sylvicole et la protection des milieux aquatiques.

Il recommande une meilleure intégration des enjeux associés aux milieux aquatiques dans les pratiques forestières (choix des essences, exploitations forestières).

Il préconise la réalisation ou le renouvellement des réglementations des boisements sur les têtes de bassin versant particulièrement concernées par cette activité.

Les évolutions souhaitées par le SAGE sont de plus en plus intégrées par les acteurs forestiers. Elles ne remettent pas en cause cette activité importante sur le territoire.

*L'impact sur SAGE sur l'activité sylvicole sera très faible.*

## ■ Activité touristique

Les dispositions du SAGE visent à améliorer la qualité des eaux, le débit dans les cours d'eau, et à préserver le patrimoine naturel, paysager et patrimonial du bassin versant.

Elles contribueront donc à préserver voire développer l'attractivité du territoire.

En contrepartie, le SAGE insiste pour que les impacts associés à certaines pratiques de loisirs et de tourisme soient réduits ou anticipés. Pour cela, il recommande d'engager une réflexion globale, avec l'appui des acteurs concernés, pour définir un schéma général sur le bassin versant visant à concilier maintien voire développement des loisirs et du tourisme et préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

*L'impact sera ne sera donc pas significatif sur l'activité touristique et de loisir.*

## V.10. - EFFETS SUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET ARCHEOLOGIQUE

Le territoire est riche en patrimoine architectural, et archéologique.

Les objectifs et dispositions du SAGE, relatifs à la gestion des inondations, à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la gestion de la ressource quantitative contribueront à mettre en valeur les cours d'eau et donc le patrimoine qui leur est associé.

En cas d'intervention sur un ouvrage ou un site d'intérêt architectural, (ex : seuil), le SAGE recommande d'intégrer cet enjeu dans la stratégie d'aménagement qui sera retenu.

Les sites archéologiques remarquables susceptibles d'être affectés par la dynamique latérale de l'Allier feront l'objet d'une réflexion spécifique pour déterminer les enjeux et moyens de conservation.

*Le SAGE n'aura globalement aucun un impact significatif sur le patrimoine architectural ou archéologique.*

## **V.11. - EFFETS SUR LES PAYSAGES**

---

Le SAGE, en tant qu'outil de gestion et d'aménagement laissant une place importante aux espaces naturels, contribuera à protéger les paysages.

Dans les espaces agricoles et urbains, la ripisylve des cours d'eau et les haies sont des éléments essentiels du paysage. Le SAGE vise à leur conservation ; il contribuera donc à préserver durablement leur intérêt paysager.

La préservation voire la reconquête de l'espace de mobilité de l'Allier et la préservation des zones inondables contribuera à maintenir le potentiel écologique et paysager des vallées et bords de cours d'eau, notamment sur l'axe Allier.

*Le SAGE aura globalement un impact positif sur le paysage.*

## **V.12. - SYNTHÈSE DES EFFETS DU SAGE**

---

Le SAGE Bassin versant de l'Allier aval a pour principal objet la recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages.

Il aura par conséquent des effets positifs sur les différentes composantes de l'environnement : ressource en eau, biodiversité, cadre de vie et paysage ...

Globalement, il n'a donc pas été nécessaire de proposer des mesures correctives.

De façon très ponctuelle, il pourrait avoir des impacts négatifs :

- Sur les sols, en préservant voire restaurant la dynamique latérale des cours d'eau,
- Sur les activités économiques et des usages exposés aux risques inondation et à la divagation des cours d'eau.

Dans les deux cas, les études préalables intégreront les enjeux environnementaux et d'usages et permettront de limiter les effets négatifs.

Des tableaux de synthèse des impacts sont présentés en annexe 2.

## VI. - MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU SAGE

✓ Le suivi a pour objectif d'évaluer les effets du SAGE par rapport aux effets escomptés et d'adapter en continu les orientations de gestion du bassin.

Il s'agit de rechercher si les moyens techniques et financiers mis en œuvre ont permis d'atteindre les effets attendus et les objectifs assignés.

Le suivi doit également permettre d'identifier les éventuels effets négatifs liés à la mise en œuvre du SAGE (dont ceux pré-identifiés au § V. - ) et de mettre en œuvre si nécessaire les mesures appropriées pour les réduire.

C'est une aide à la décision pour la CLE qui peut être aussi considérée comme un outil de communication vis à vis des partenaires du SAGE et des usagers de l'eau. Il permet en outre de communiquer sur :

- L'état d'avancement de la mise en œuvre du SAGE,
- L'atteinte des objectifs,
- L'état de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages.

✓ Un **tableau de bord** sera mis en place et identifiera pour chaque action des indicateurs renseignés périodiquement. L'objectif de suivi et d'évaluation du SAGE se traduit par plusieurs dispositions relatives :

- au renforcement du suivi des ressources en eau (suivis qualitatif et quantitatif),
- au suivi des milieux naturels (espèces associées aux cours d'eau notamment),
- au suivi des espèces exotiques envahissantes,
- au suivi de la dynamique fluviale de l'Allier.

Ce tableau de bord pourra intégrer les suivis existants sur le bassin versant et concernant la qualité des eaux superficielles et des eaux souterraines, les suivis de débits et de piézomètres, le suivi des stations d'épuration ...

En parallèle, des indicateurs de pression tels que l'évolution des surfaces imperméabilisées, de la population, des surfaces agricoles, des linéaires de berges artificialisés ...pourront être suivis.

Pour faciliter la collecte, le traitement et la valorisation des données disponibles, le SAGE insiste sur la nécessaire centralisation des données et la mise en place d'une base de données dédiée (cf. D. 1.2.1.).

L'analyse des indicateurs de suivi (sera reprise dans des rapports d'activités permettant de valoriser les avancées du SAGE.

Des bilans à mi-parcours et au bout de 6 ans seront réalisés pour évaluer l'efficacité du SAGE (degré d'atteinte des objectifs visés).



## VII. - METHODES MISE EN ŒUVRE POUR L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

✓ Dans le cadre d'une procédure d'évaluation environnementale, l'accent est mis sur la notion de **démarche itérative** qui consiste à intégrer les enjeux environnementaux tout au long de la procédure de révision afin qu'ils constituent des éléments clefs dans la définition d'un programme.

Cette démarche a été adaptée dans le cadre de l'élaboration du SAGE du bassin versant de l'Allier aval et s'est appuyée notamment :

- Sur des échanges réguliers avec le maître d'ouvrage,
- Sur un diagnostic global du bassin versant établi à partir du rapport validé en 2008 actualisé à partir des études complémentaires conduites ultérieurement (espaces de mobilité optimal de l'Allier, délimitation et caractérisation des têtes de bassin versant, enveloppe de probabilité de présence de zones humides )
- Sur une analyse « critique » des différents documents produits dans le cadre de l'élaboration du SAGE (état des lieux, PAGD et dispositions, et règlement),
- Sur la participation aux groupes de travail et réunions ayant abouti à la rédaction du SAGE,
- Sur une présentation et discussion des conclusions de l'évaluation environnementale lors du bureau de la CLE du 20 janvier 2014 et de la CLE du 19 février 2014.

✓ Concernant l'évaluation des effets sur l'environnement, toutes les dispositions du SAGE ainsi que les articles du règlement ont été analysés et évalués sur des critères environnementaux.

L'analyse est restée qualitative ; les effets du SAGE ne sont pas quantifiés.

En effet, le fonctionnement des écosystèmes aquatiques étant complexe, il est très difficile d'évaluer précisément les effets attendus d'un tel schéma, d'autant que nous ne maîtrisons pas à ce stade sa mise en œuvre.

Le tableau de bord avec ses indicateurs de suivis permettra d'évaluer en continu la procédure et, si besoin, de la réajuster en fonction des tendances observées.



## VIII. - RESUME NON TECHNIQUE

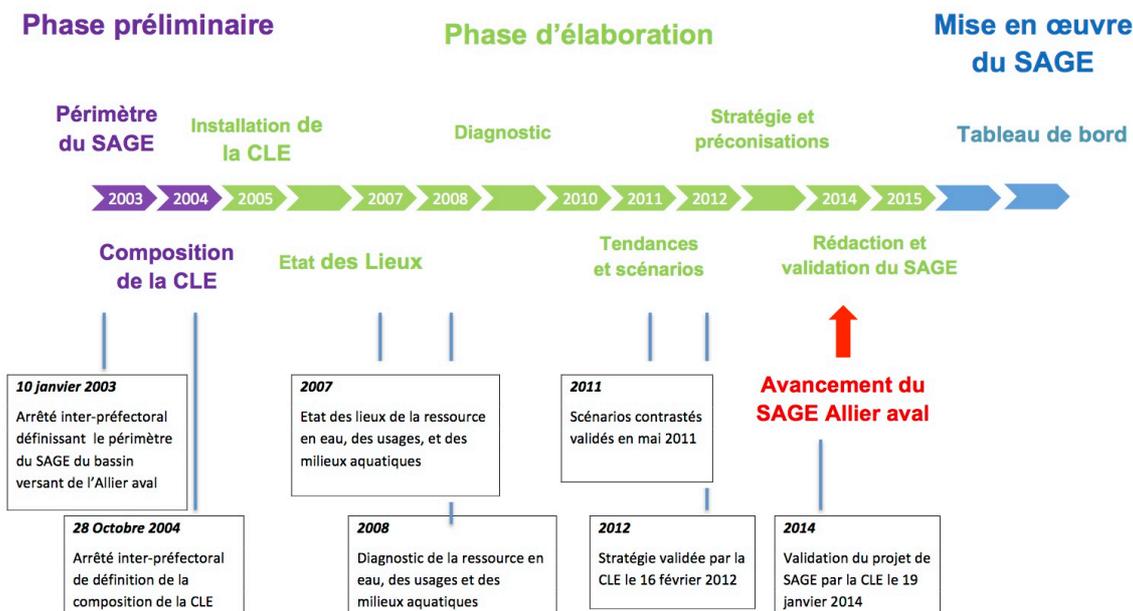
### VIII.1. - CONTEXTE

✓ Le premier SDAGE Loire Bretagne, adopté en 1996 par le comité de bassin, a défini le bassin versant de l'Allier aval comme l'une des unités hydrographiques cohérentes (unité n°35) devant faire prioritairement l'objet d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, SAGE.

Le Schéma Directeur d'aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne 2010-2015 est entré en vigueur le 18 novembre 2009. Il fixe, à l'échelle du grand bassin hydrographique Loire-Bretagne, la stratégie pour une gestion équilibrée de l'eau et l'atteinte du bon état des milieux aquatiques.

En 2006, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) a modifié le contenu des SAGE et a renforcé leur portée juridique au travers du règlement, opposable au tiers et à l'administration (relation de conformité), et du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), opposable à l'administration (décisions prises dans le domaines de l'eau, de l'urbanisme, schéma départemental des carrières – rapport de compatibilité).

Dans ce cadre, l'Etablissement Public Loire (EPL), structure porteuse du SAGE, a engagé l'élaboration du SAGE en 2004 selon la chronologie ci-dessous :



Le SAGE, tel qu'il est proposé aujourd'hui, est donc le fruit d'une large concertation entre élus locaux, services de l'Etat, organismes socio-professionnels et associatif, au sein d'une Commission Locale de l'Eau (CLE), et au cours de divers groupes de travail qui ont jalonné cette élaboration.

## VIII.2. - ETAT DES LIEUX

✓ Le périmètre du SAGE du bassin versant de l'Allier aval couvre le bassin hydrographique de l'Allier de Vieille Brioude jusqu'à la confluence avec la Loire en excluant les bassins versants de l'Alagnon, de la Dore et de la Sioule, qui font l'objet de SAGE spécifiques.

**Il représente une superficie de 6 344 km<sup>2</sup>**, répartie sur 3 régions (Auvergne, Centre et Bourgogne) et 5 départements (Haute-Loire, Puy de Dôme, Allier, Nièvre et Cher).

✓ ***Les surfaces agricoles et naturelles occupent l'essentiel du bassin versant (respectivement 55 et 32%).***

Concernant les zones urbaines, la situation est très contrastée. Les principales agglomérations sont Clermont-Ferrand, Vichy ou Moulins situées dans le Val d'Allier ; l'urbanisation est beaucoup plus diffuse dans les massifs du Cézallier, les Monts Dore, les Combrailles et le Livradois qui sont très faiblement peuplés.

✓ ***Les activités économiques sont variées***

L'industrie et l'artisanat se concentrent surtout à proximité des villes principales (Brioude, Issoire, Clermont-Ferrand, Riom, Vichy et Moulins).

L'agriculture se répartit sur l'ensemble du bassin versant avec des orientations culturelles très variées : prédominance de terres labourables dans les plaines (Limagne notamment), et des prairies dans les secteurs d'élevage (Bourbonnais au Nord, Livradois et Chaîne des Puys au Sud-Est et Sud-Ouest). Elle constitue part très importante de l'activité économique du bassin versant.

La sylviculture est surtout présente en zone de montagne (Livradois, Chaîne des Puys).

L'extraction de granulats est importante dans le Val d'Allier avec environ 80 gravières en activités.

✓ ***Les usages de l'eau exercent des pressions variées sur les milieux naturels et plus particulièrement les milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides) :***

- Pression de prélèvements sur la nappe alluviale de l'Allier (alimentation en eau potable et irrigation) et la Chaîne des Puys (alimentation en eau potable, embouteillage)
- Altération de la qualité des eaux superficielles et souterraines par des pollutions ponctuelles (rejets domestiques, industriels et agricoles) et diffuses (ruissellements urbains, agricoles, phytosanitaires ...) susceptibles de remettre en cause certains usages (ex : altération de la nappe alluviale de l'Allier qui constitue une menace pour l'AEP) mais aussi le bon état des cours d'eau
- Perturbation du fonctionnement des cours d'eau par dégradation du lit et des berges et par modification de leur dynamique naturelle : enrochements des berges qui limitent l'érosion latérale, endiguement des cours d'eau qui réduit les zones inondables ... Concernant plus spécifiquement l'Allier, sa dynamique naturelle reste globalement perturbée du fait des extractions anciennes de granulats.

✓ **Le bassin versant de l'Allier aval est soumis au risque d'inondation, par débordement des cours d'eau mais aussi par ruissellement.**

La connaissance de ce risque est très variable selon les cours d'eau et les bassins versants : connaissance précise sur l'axe Allier connaissance moins bonne sur les affluents. La prévision des crues et la prévention des risques restent à entreprendre sur les affluents.

Le risque « inondation » pourrait encore s'accroître à l'avenir, par augmentation des débits et de la fréquence des crues (poursuite de l'imperméabilisation, réduction des zones inondables, tendances d'évolution climatiques).

✓ **Le périmètre du SAGE Allier aval présente un intérêt patrimonial remarquable mise en évidence :**

- par la présence de nombreuses espèces patrimoniales : grande diversité d'espèces piscicoles dont des "grands migrateurs" (Saumon, atlantique, Lamproie marine, Alose, Truite de mer, Anguille), nombreuses autres espèces remarquables liées aux milieux aquatiques (mammifère (Loutre), amphibiens, insectes (Odonates), reptile (Cistude)).
- Par le classement en site Natura 2000 liés aux écosystèmes aquatiques.
- Par la présence de nombreuses zones humides notamment dans les secteurs de montagne

Ce patrimoine environnemental constitue un atout certain pour la mise en valeur du bassin versant. Il mérite donc d'être préservé et protégé vis-à-vis des pressions et menaces identifiées. Dans ce cadre, la restauration de la dynamique fluviale doit être encouragée. En effet, le bon fonctionnement de la rivière permet de préserver la richesse des milieux naturels de l'axe Allier, l'accueil des oiseaux migrateurs et nicheurs et la pérennité des captages d'eau potable dans la nappe.

✓ **Le diagnostic du bassin versant de l'Allier aval a permis d'identifier 8 enjeux en lien avec 4 thématiques majeures :**

- La gestion quantitative de la ressource :
  - Vivre avec / à côté de la rivière en cas de crue
  - Préparer la gestion de crise en cas d'étiage sévère et de sécheresse
  - Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme
- La gestion qualitative de la ressource :
  - Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin
  - Empêcher la dégradation, préserver, voire restaurer les têtes de bassin
  - Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin d'atteindre le bon état écologique demandé par la Directive cadre sur l'eau.
- La dynamique fluviale
  - Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs.
- La gestion et valorisation des cours d'eau et milieux aquatiques
  - Maintenir les biotopes et la Biodiversité

### VIII.3. - STRATEGIE DU SAGE

**La stratégie retenue est ambitieuse sur les enjeux principaux que sont la préservation des ressources en eau, la restauration de la dynamique fluviale de l'Allier et les têtes de bassin versant.**

**La stratégie se décline en 8 enjeux, déclinés en objectifs généraux, sous-objectifs et dispositions (64) destinées :**

- **A mettre en place une gouvernance et une animation adaptées aux ambitions du SAGE et à son périmètre :**
  - En structurant la maîtrise d'ouvrage avec une cellule d'animation du SAGE des acteurs locaux « chargés » de mettre en œuvre les actions,
  - En renforçant la connaissance sur les ressources en eau et les milieux aquatiques afin de mieux cerner les problématiques et de programmer les interventions nécessaires,
  - En développant une communication et une sensibilisation adaptées pour favoriser la prise de conscience et faciliter l'application et la mise en œuvre du SAGE.
- **A gérer les besoins et les milieux dans un objectifs de satisfaction et d'équilibre à long terme :**
  - En améliorant les connaissances sur les ressources en eau,
  - En planifiant des modalités d'utilisation des ressources compatibles avec le bon fonctionnement des milieux,
  - En engageant une politique d'économie d'eau pour l'ensemble des usagers,
- **A limiter les risques et les conséquences associés aux inondations :**
  - En engageant des programmes d'actions sur les territoires à risques,
  - En protégeant les zones inondables et en évitant l'exposition de nouveaux enjeux aux risques inondation,
- **A préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier, stratégique pour l'alimentation en eau potable en limitant notamment les risques de pollutions ponctuelles et diffuses,**
- **A améliorer la qualité physico-chimique des eaux superficielles et souterraines :**
  - En améliorant le suivi et la connaissance sur les sources de pollutions,
  - En réduisant toutes les formes de pollutions, qu'elles soient ponctuelles, diffuses, domestiques, agricoles, industrielles ...
- **A préserver voire restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques :**
  - En protégeant les milieux d'intérêt patrimonial (zones humides, ripisylves, têtes de bassins versants, lacs de montagne...),
  - En réduisant l'impact de certains ouvrages ou aménagement (plans d'eau, ouvrages en travers des cours d'eau ...),
  - En engageant des opérations de restauration des milieux dégradés, en luttant contre les espèces exotiques envahissantes,
  - En adoptant une gestion et une utilisation de l'espace compatibles avec la sensibilité des milieux aquatiques et des ressources en eau (secteurs forestiers, activités touristiques ...),
- **A préserver la dynamique fluviale de l'Allier en encadrant les ouvrages, travaux susceptibles de la perturber, et en préservant son espace de mobilité optimal.**

✓ **Un règlement du SAGE avec trois règles**

- Une relative aux nouveaux plans d'eau
- Une relative aux plans d'eau existants
- Une relative à la préservation de l'espace de mobilité optimal de l'Allier.

✓ **La stratégie retenue intègre les enjeux socio-économiques.**

Le SAGE cherche à concilier activités économiques d'une part et ressources en eau et milieux aquatiques d'autre part :

- en préservant et restaurant les ressources stratégiques pour l'AEP,
- en permettant la protection des enjeux exposés aux risques d'inondations,
- en intégrant les enjeux socio-économiques et d'usages dans la définition de l'espace de mobilité de l'Allier, dans la définition des programmes de gestion et d'aménagement, dans la déclinaison des mesures compensatoires susceptibles notamment d'impacter les espaces agricoles.

✓ **Le SAGE mise aussi sur la fonctionnalité des milieux et sur les bénéfices pouvant en être retirés.**

La préservation des milieux aquatiques, de la ressource en eau, du cadre de vie, la réduction du risque d'inondations auront des conséquences économiques positives :

- Réduction des coûts d'investissements liés aux ouvrages de protection contre les crues,
- Amélioration du rôle protecteur des milieux aquatiques et humides sur la qualité des eaux,
- Limitation des coûts pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées,
- Influence positive sur le développement des activités de loisir.

## VIII.4. - EFFETS DU SAGE SUR L'ENVIRONNEMENT

✓ *Le SAGE Bassin versant de l'Allier aval a pour principal objet la recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages.*

Il aura par conséquent des **effets positifs sur les différentes composantes de l'environnement** :

- Sur l'hydrologie des cours d'eau et le niveau des nappes grâce aux dispositions visant à améliorer les connaissances, à organiser la gestion des ressources notamment souterraines (en particulier les ressources stratégiques que sont la nappe alluviale de l'Allier et les aquifères associés aux formations volcaniques)
- Sur la qualité des eaux superficielles et souterraines, par le biais des dispositions visant à réduire les pollutions ponctuelles et diffuses d'origines domestique (réseaux d'eaux usées et stations d'épuration), agricole (nitrates, pesticides ...), urbaine (industrielle et artisanale (substances dangereuses),
- Sur la biodiversité et notamment :
  - les cours d'eau et les habitats piscicoles : diagnostic du fonctionnement morphodynamique, planification des opérations de gestion et d'entretien des cours d'eau, réduction de l'impact associé au plan d'eau, restauration de la continuité écologique ;
  - les zones humides : protection et gestion
  - mais aussi les sites Natura 2000 pour lesquels il contribuera à la protection des espèces et habitats d'intérêt communautaire, et à l'atteinte des objectifs fixés dans les Document d'Objectifs existants.
  - Et la nature ordinaire : lutte contre les espèces invasives, prise en considération des haies et de la ripisylve, déclinaison locale de la Trame verte et bleue.

Le SAGE aura également un **impact positif vis-à-vis du risque inondation** au travers des dispositions retenues qui visent :

- A améliorer les connaissances sur les risques, et à organiser la gestion des crises
- A préserver les zones inondables voire à restaurer les zones d'expansion des crues,
- à maîtriser l'urbanisation en zone à risque,

Et plus globalement sur la cadre et la qualité de vie : protection des ressources en eau utilisées pour l'alimentation en eau potable, protection/amélioration du paysage par préservation et restauration des milieux naturels, des haies, des ripisylves, de la dynamique fluviale de l'Allier ...

Globalement, il n'a donc pas été nécessaire de proposer des mesures correctives.

Le SAGE n'aura **pas d'incidence significative sur les activités socio-économiques**, du fait en particulier du cadre légal et réglementaire en vigueur sur les rejets d'effluents domestiques et non domestiques, l'exploitation de matériaux alluvionnaires, la continuité écologique, les pratiques agricoles.

✓ ***De façon très ponctuelle, il pourrait avoir des impacts négatifs :***

- Sur les sols, en préservant voire restaurant la dynamique latérale des cours d'eau,
- Sur les activités économiques exposées aux risques inondation et à la divagation des cours d'eau.

Des études spécifiques conduites au cas par cas devront permettre d'évaluer plus précisément les enjeux environnementaux et d'usages et de définir localement des stratégies d'intervention compatibles avec les objectifs du SAGE et le maintien des usages et activités socio-économiques.

*Les impacts du SAGE étant dans l'ensemble positifs il n'a donc pas été nécessaire de proposer des mesures correctives.*

- ✓ Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, un tableau de bord sera renseigné. Il permettra de suivre l'avancée du SAGE, d'évaluer ses effets par rapport aux effets escomptés et d'adapter en continu les orientations de gestion du bassin. Il permettra donc d'identifier les éventuels effets de mettre en œuvre si nécessaire les mesures appropriées pour les réduire.



## ***IX. - ANNEXES***

### ***IX.1. - ANNEXE 1 : DETAIL DES OBJECTIFS PAR SITE NATURA 2000 ET EVALUATION DES INCIDENCES DU SAGE***

---

### ***IX.2. - ANNEXE 2 : TABLEAU SYNTHETIQUE DES IMPACTS DU SAGE***

---



Type	Nb de sites Natura 2000	SIC	SIC	SIC	SIC	ZPS	SIC	SIC	SIC	ZPS	SIC	SIC	SIC	SIC	SIC	ZPS	SIC	ZPS	Compatibilité / Contribution du SAGE
Nom du site Natura 2000		Val d'Allier Bourguignon	Vallée de l'Allier sud	Massif forestier des Prieurés: Moladiet, Bagnolet et Messargès	Vallée de l'Allier nord	Val d'Allier Bourbonnais	Val d'Allier Pont du Château/Jumeaux-Alagnon	Vallées et coteaux xérotiques des Couzes et Limagnes	Val d'Allier Limagne Brivadoise	Val d'Allier Saint Yorre-Joze	Zones alluviales de la confluence Dore-Allier	Vallées et coteaux thermophiles au nord de Clermont-Ferrand	Comté d'Auvergne et Puy Saint Romain	Plaine des Varennes	Cézallier	Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire	Monts-Dore	Pays des Couzes	
Code		FR2600969	FR8301016	FR8302022	FR8301015	FR8310079	FR8301038	FR8301035	FR8301072	FR8312013	FR8301032	FR8301036	FR8301049	FR8301033	FR8301040	FR2610004	FR8301042	FR8312011	
Degré de liaison avec le SAGE		+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	++	++	++	++	++	++	++	
Préserver et restaurer les annexes fluviales et autres zones humides	14	X	X		X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	+++	
Restaurer et gérer les milieux agropastoraux remarquables (pelouses sèches, prairies)	13	X	X		X	X		X			X	X	X	X	X	X			
Préserver et restaurer la forêt alluviale et les ripisylves	11	X	X		X	X	X	X	X	X	X				X			+++	
Préserver la qualité de l'eau (rivières, annexes fluviales)	11		X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X				+++	
Informier et associer les différents publics concernés	10		X		X	X	X	X			X	X		X		X		+	
Améliorer l'accueil du public et sensibiliser aux enjeux environnementaux	9		X	X	X	X	X	X						X		X		+	
Eviter les dégradations ponctuelles et la perturbation des habitats et des espèces	9		X		X	X	X	X	X				X				X	+	
Préserver la fonctionnalité des espaces (continuité des cours d'eau et des connexions latérales)	8		X	X	X	X	X		X	X								+++	
Suivre et évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces	8		X	X	X	X	X			X	X			X					
Maintenir et restaurer une dynamique fluviale et un espace de liberté	7		X		X	X	X		X	X								+++	
Préserver les zones riveraines naturelles	7		X		X	X	X		X	X			X					++	
Veiller et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	7		X		X		X	X	X	X			X					+++	
Maintenir le niveau d'eau de la nappe et le débit des cours d'eau	7		X		X	X	X	X						X		X		+++	
Améliorer les connaissances du site, des habitats et des espèces	6	X					X	X	X	X	X							+	
Maintenir la qualité écologique des bocages	6			X	X	X	X			X					X			+	
Prendre en compte le Docob dans les autres politiques de l'Etat	5		X		X	X	X		X									++	
Prendre en compte le Docob dans les procédures en cours ou en projet sur le site	5		X		X	X	X		X									+	
Mettre en compatibilité l'entretien du DPF avec les enjeux de Natura 2000	5		X		X	X	X		X									++	
Réaménager et réhabiliter certains secteurs et milieux dégradés (gravières, etc...)	5		X		X	X	X					X		X				+++	
Evaluer l'efficacité et la mise en œuvre de Natura 2000	5		X		X	X	X				X								
Préserver et favoriser l'expression de la biodiversité forestière	5			X				X				X			X		X		
Préserver et restaurer les grèves exondées et les végétations annuelles	4		X					X							X			+	
Connaître et gérer la fréquentation du site	4	X										X	X			X		+	
Préserver les milieux salés	3						X			X	X								
Préserver et augmenter la qualité générale du site et des équilibres biologiques	2				X	X												+	
Limiter la mortalité des oiseaux liées aux infrastructures, aux activités et aux pratiques	2					X											X		
Limiter l'érosion des sols	2						X					X							



Enjeu 4 : Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin versant				Ressources en eau		Milieux naturels					Risques			Cadre de vie						Activités économiques											
Objectif général	Sous-objectif	n° Disposition	Libellé disposition	Superficielles		Souterraines		Cours d'eau (et annexes)			Zones humides	Natura 2000	Sols	Inondation	Ruisselement	Erosion	Climat	Energie (hydro-électricité)	Santé		Paysage	Patrimoine	Equipements	Urbanisme	Agriculture	Industrie/artisanat	Carrières alluvionnaires	Activités forestières	Tourisme		
				Qualité	Quantité	Qualité	Quantité	Habitats	Espèces	Fonctionnalité : morphologie, continuité									Qualité de l'Air	AEP (qualité des eaux sup. et sout)											
4.1 : Assurer la distribution d'une eau potable à l'ensemble des usagers	4.1a Améliorer la connaissance et le suivi de la nappe alluviale	4.1.1	Améliorer et valoriser le réseau de suivi et de contrôle de la nappe alluviale			++													++												
	4.1b Mettre en place un réseau d'alerte en cas de pollution accidentelle	4.1.2	Prévenir les situations de crise																	++											
4.2 : Atteindre le bon état qualitatif pour l'ensemble de la nappe alluviale	4.2a Mettre en place un programme de réduction et de lutte contre les pollutions diffuses et accidentelles de la nappe alluviale de l'Allier	4.2.1	Contribuer à la réduction des pressions agricoles		+	++													++						-						
		4.2.2	Identifier et traiter les sites pouvant générer et stocker des pollutions		+	++														++											
		4.2.3	Limiter l'impact des anciennes et futures carrières sur la qualité de la nappe alluviale		+	++														++											

Enjeu 5 : Restaurer les masses d'eau dégradées afin d'atteindre le bon état écologique et chimique demandé par la DCE				Ressources en eau		Milieux naturels					Risques			Cadre de vie						Activités économiques													
Objectif général	Sous-objectif	n° Disposition	Libellé disposition	Superficielles		Souterraines		Cours d'eau (et annexes)			Zones humides	Natura 2000	Sols	Inondation	Ruisselement	Erosion	Climat	Energie (hydro-électricité)	Santé		Paysage	Patrimoine	Equipements	Urbanisme	Agriculture	Industrie/artisanat	Carrières alluvionnaires	Activités forestières	Tourisme				
				Qualité	Quantité	Qualité	Quantité	Habitats	Espèces	Fonctionnalité : morphologie, continuité									Qualité de l'Air	AEP (qualité des eaux sup. et sout)													
5.1 Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau	5.1a Réduire la pollution d'origine urbaine et industrielle en améliorant l'assainissement collectif et non-collectif	5.1.1	Définir les priorités en matière de stations d'épuration et de mise aux normes des réseaux d'assainissement	++		+			+										+														
		5.1.2	Améliorer les conditions de collecte des effluents urbains et industriels, et leur transport dans les réseaux	++		+			+											+													
		5.1.3	Limiter les apports en sortie de stations d'épuration, en améliorant les capacités et les niveaux de traitement	++		+			+											+													
		5.1.4	Identifier et valider les zones à enjeux environnementaux vis-à-vis de l'assainissement non collectif	+		+			+											+													
	5.1b Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles d'origine agricole (nitrate, phosphore, MES, phytosanitaires)	5.1.5	Préserver et restaurer les haies et la ripisylve	+				++	++	++	+	++	+		++	+				+	++	+											
		5.1.6	Renforcer la mise en place des bandes végétalisées	++					+				+			+																	
		5.1.7	Inciter l'installation d'abreuvoirs et maîtriser les accès aux cours d'eau par les animaux d'élevage dans les secteurs sensibles	++				+	+	+	+					+																	
		5.1.8	Améliorer la gestion des effluents d'élevage et des effluents chez les producteurs fromagers	++					+																								
	5.1c Réduire les pollutions par les produits phytosanitaires (d'origine agricole et non agricole)	5.1.9	Pérenniser voire renforcer le réseau de suivi des produits phytosanitaires	+		+			+											++													
		5.1.10	Engager des actions de réduction et d'amélioration de l'usage des produits phytosanitaires sur les zones prioritaires	++		++			+											++													
	5.1d Améliorer les connaissances et éventuellement maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses	5.1.11	Etudier si besoin l'origine et l'impact des pollutions chroniques et ponctuelles à l'échelle du bassin Allier aval et mieux connaître leur mode de transfert	++		++																											
5.2 Restaurer et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques	5.2a Amélioration la connaissance des milieux aquatiques et de leurs perturbations	5.2.1	Améliorer le dispositif de suivi existant					+	+	+	+	+																					
		5.2.2	Réaliser des diagnostics hydro-morphologiques sur les cours d'eau où la cause des perturbations est mal connue					+	+	+	+	+																					
	5.2b Préserver et Restaurer la qualité morphologique et les fonctionnalités des cours d'eau et de leurs annexes hydrauliques	5.2.3	Veiller à la non dégradation et à la restauration des milieux lors de projets d'aménagement					++	++	++	++	++	+									+	+										
		5.2.4	Mettre en œuvre des actions de préservation et de restauration des cours d'eau	+				++	++	++	+	+																					
	5.2c Limiter l'impact des plans d'eau	5.2.5	Diagnostiquer l'impact des plans d'eau existants	+	+			+	+	++	+																						
		5.2.6	Limiter la création de plans d'eau et intervenir sur les plans d'eau les plus impactants	+	+			++	++	++	+																						
	5.2d Maintenir et/ou restaurer la continuité écologique	5.2.7	Accompagner l'application de l'article L.214-17 du code de l'environnement					+	++	++																							
		5.2.8	Mettre en place un plan d'action de restauration de la continuité écologique					+	++	++																							
		5.2.9	Accompagner l'aménagement des obstacles à la continuité écologique					+	++	++																							
		5.2.10	Encadrer la création ou l'aménagement d'ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique					+	++	++																							

Enjeu 6 : Empêcher la dégradation, préserver voire restaurer les têtes de bassin versant				Ressources en eau		Milieux naturels					Risques			Cadre de vie					Activités économiques													
Objectif général	Sous-objectif	n° Disposition	Libellé disposition	Superficielles		Souterraines		Cours d'eau (et annexes)			Zones humides	Natura 2000	Sols	Inondation	Ruisselement	Erosion	Climat	Energie (hydro-électricité)	Santé		Paysage	Patrimoine	Equipements	Urbanisme	Agriculture	Industrie/artisanat	Carrières alluvionnaires	Activités forestières	Tourisme			
				Qualité	Quantité	Qualité	Quantité	Habitats	Espèces	Fonctionnalité : morphologie, continuité									Qualité de l'Air	AEP (qualité des eaux sup. et sout)												
6.1 Mettre en place une politique de gestion sur les têtes de bassin versant		6.1.1	Définir et mettre en œuvre une gestion adaptée sur les têtes de bassin versant	+	+	+	+	+	+	+	+								+	+	+	-	-	-	-	-	-	-				
6.2 Préserver, restaurer le bon état des masses d'eau voire rechercher l'atteinte du très bon état (voir enjeu "DCE")	6.2a Mettre en place des programmes de lutte contre l'eutrophisation des plans d'eau et des lacs de montagne	6.2.1	Poursuivre les actions destinées à améliorer la qualité des eaux des lacs de montagne	+	+	+	+	+	+	+	+												-	-	-				-			
Enjeu 7 : Maintenir les biotopes et la biodiversité				Ressources en eau		Milieux naturels					Risques			Cadre de vie					Activités économiques													
Objectif général	Sous-objectif	n° Disposition	Libellé disposition	Superficielles		Souterraines		Cours d'eau (et annexes)			Zones humides	Natura 2000	Sols	Inondation	Ruisselement	Erosion	Climat	Energie (hydro-électricité)	Santé		Paysage	Patrimoine	Equipements	Urbanisme	Agriculture	Industrie/artisanat	Carrières alluvionnaires	Activités forestières	Tourisme			
				Qualité	Quantité	Qualité	Quantité	Habitats	Espèces	Fonctionnalité : morphologie, continuité									Qualité de l'Air	AEP (qualité des eaux sup. et sout)												
7.1 Encadrer les usages pouvant dégrader la biodiversité des écosystèmes aquatiques	7.1a. Promouvoir la gestion patrimoniale des espèces	7.1.1	Favoriser la gestion patrimoniale des espèces piscicoles					+	+	+																						
	7.1b. Concilier l'activité sylvicole et la protection des milieux aquatiques	7.1.2	Prendre en compte l'enjeu milieu naturel dans la gestion des boisements		+			++	++	++	++																	-				
		7.1.3	Préserver et gérer les forêts alluviales notamment dans le Val d'Allier					++	++	+	++	++										+								+		
7.2 Agir contre les espèces exotiques envahissantes et nuisibles liées aux milieux aquatiques	7.2a. Surveiller pour contrôler la prolifération des espèces exotiques envahissantes	7.2.1	Mettre en place une animation pour assurer la surveillance de la prolifération des espèces exotiques envahissantes							++																						
		7.2.2	Contrôler la prolifération et limiter la progression des espèces exotiques envahissantes (animales et végétales) identifiées							++																						
7.3 Restaurer et préserver les corridors écologiques	7.3a Favoriser la mise en place des trames verte et bleue et des corridors écologiques en cohérence avec le Schéma Régional de Cohérence Écologique	7.3.1	Contribuer à la conservation de la Trame Verte et Bleue					+	+	+	+	+																				
7.4 Assurer la gestion et la protection des zones humides	7.4a. Établir des principes de préservation des zones humides	7.4.1	Protéger les zones humides à travers les documents d'urbanisme et favoriser leur intégration dans les projets	+	+			+	+	+	++																					
	7.4b. Élaborer et mettre en place un programme de gestion et un plan de reconquête des zones humides	7.4.2	Engager un programme de préservation et de reconquête des zones humides	+	+			+	+	+	++																					
7.5 Favoriser un développement touristique respectueux des écosystèmes aquatiques	Sous-objectif 7.5a : Organisation des activités touristiques et de loisirs	7.5.1	Accompagner les activités touristiques et de loisirs																												+/-	
Enjeu 8 : Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs				Ressources en eau		Milieux naturels					Risques			Cadre de vie					Activités économiques													
Objectif général	Sous-objectif	n° Disposition	Libellé disposition	Superficielles		Souterraines		Cours d'eau (et annexes)			Zones humides	Natura 2000	Sols	Inondation	Ruisselement	Erosion	Climat	Energie (hydro-électricité)	Santé		Paysage	Patrimoine	Equipements	Urbanisme	Agriculture	Industrie/artisanat	Carrières alluvionnaires	Activités forestières	Tourisme			
				Qualité	Quantité	Qualité	Quantité	Habitats	Espèces	Fonctionnalité : morphologie, continuité									Qualité de l'Air	AEP (qualité des eaux sup. et sout)												
8.1 Préserver la dynamique fluviale de l'Allier de dégradations supplémentaires		8.1.1	Préserver l'espace de mobilité optimal par l'aménagement du territoire					++	++	++	++	++	-	+						+	++										+	
		8.1.2	Encadrer la réalisation de tout aménagement ou ouvrage susceptible de faire obstacle au déplacement naturel du cours d'eau					+	+	++	+	+									+	++										
		8.1.3	Mettre en place un outil de suivi et de connaissance de l'évolution de la morphologie du lit de l'Allier					+	+	+	+	+																				
8.2 Restaurer la dynamique fluviale de l'Allier		8.2.1	Restaurer la dynamique fluviale dans l'espace de mobilité optimal					++	++	++	+	++	-	+						+	+											
8.3 Définir et encadrer la gestion des extractions de granulats alluvionnaires (anciennes ou en cours)		8.3.1	Définir et mettre en œuvre un programme de réhabilitation et de gestion des anciennes gravières			+		+	+	+			+							+												



### Réalisation



### Partenaires financiers

